



7 juillet 2025

Objet : Actualités sociales

La Dépêche 27 juin 2025 : Malgré l'absence d'un accord formel, après quatre mois de concertation, le conclave sur les retraites a été « remarquablement utile » selon le premier ministre, qui a souligné des « avancées majeures ». François Bayrou a annoncé « une démarche législative » à l'automne pour « répondre à toutes les questions posées ». Il s'est dit prêt à intégrer des « dispositions de compromis » dans le prochain budget de la Sécurité Sociale.

Bertrand Martinot (économiste) : la désindexation des retraites est le seul levier efficace à court terme mais elle est politiquement explosive. Le problème c'est qu'on a 15 millions de retraités qui semblent hors du champ des efforts. On demande aux actifs de travailler plus, aux entreprises de contribuer davantage mais les retraités, eux sont épargnés. Comme s'ils n'étaient plus partie prenante de la collectivité.

Maître Huber Létimer, président de la chambre interdépartementale des notaires à Toulouse : un viager est essentiellement une modalité de paiement du prix de vente d'un bien immobilier. Un vendeur et un acquéreur s'accordent sur la vente d'un bien sans que la jouissance en soit nécessairement transférée immédiatement. C'est un contrat aléatoire puisque, par définition, on ne connaît pas le moment de la mort. Le prix est alors partiellement payé sous forme de « bouquet » le jour de la signature, suivie d'une rente viagère. Il y a des règles juridiques, des règles économiques. En fonction de l'âge de la personne, en fonction de son sexe, en fonction de la valeur locative du bien, on va déterminer la rente viagère. La capacité mentale du vendeur doit être vérifiée, parfois avec l'appui d'un certificat médical si des doutes existent quant à son consentement éclairé. Sinon cela se fait principalement en engageant le dialogue avec le vendeur, parfois à plusieurs reprises, pour évaluer sa compréhension de l'opération. Il n'existe pas de règles déontologiques spécifiques au viager. C'est un contrat comme un autre, avec ses aléas, notamment liés à l'espérance de vie du vendeur. Le notaire a une obligation de prudence et une obligation de délicatesse.

6 Médias 28 juin 2025 : Selon la ministre chargée du travail, Astrid Panosyan-Bouvet à propos du conclave des retraites : « ce qui nous séparait au début était beaucoup plus grand que ce qui nous sépare à la fin c'est ça qui compte ». Le premier ministre l'a dit : ce sera un sujet qu'il présentera à partir du 14 juillet. L'effort de redressement des comptes publics ne sera accepté que si l'effort est partagé. Je pense que tout le monde doit participer, salariés, actifs, entreprises comme retraités ».

6 Médias 29 juin 2025 : Selon la ministre du travail, une « conférence sociale » voulue par Emmanuel Macron aura bien lieu. Elle aurait pour objectifs de redéfinir les bases du modèle social français, et concernera son monde de financement qui, selon lui, repose trop sur le travail. Trois axes seront explorés : le niveau de protection à garantir, ce qui doit continuer à être garanti par le travail, et ce qui ne pourrait plus l'être.

AFP 3 juillet 2025 : Les députés ont commencé à discuter de mesures pour faciliter l'embauche des plus de 60 ans, avec notamment, la création d'un CDI senior. Le taux d'emploi des plus de 60 ans, en France est de 38% contre 61% en Allemagne et 70% en Suède.

La Dépêche 4 juillet 2025 : Les députés ont approuvé hier des mesures visant à faciliter l'embauche des plus de 60 ans et, notamment, la création d'un CDI Senior. Ce contrat donnera de la latitude à l'employeur qui pourra décider d'une mise à la retraite lorsque le salarié a droit à un taux plein et bénéficiera d'exonérations sur l'indemnité de mise à la retraite.

FNAR juillet 2025 : La CNA prévue par la loi « Bienvieillir » de 2024, sera installée par 3 ministres le 9 juillet. La FNAR a été invitée à cette réunion ;, ce qui veut dire qu'elle sera membre de cette structure.

Assises du « Bienvieillir » à Strasbourg – 11 au 13 juin 2025

Frédéric Bierry, président de la collectivité européenne d'Alsace, insiste sur trois orientations prioritaires :

- . Faire du vieillissement l'affaire de tous pour faire face à ce défi sociétal
- . Organiser la collectivité pour rendre le service à la population plus proche, plus simple, plus efficace
- . Promouvoir la qualité de vie aussi bien à domicile qu'en établissement.

Francis De Block